



## Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

30 | 2005

Pour une histoire culturelle de la guerre au XIXe siècle

---

Pier Luigi Ballini, *La questione elettorale nella storia d'Italia. Da Depretis a Giolitti (1876-1892)*, préface de Pier Ferdinando Casini, Rome, Archivio storico, Camera dei deputati, 2003, 2 tomes, tome 1., Saggio introduttivo, pp. 1-292, tome 2, Documenti, pp. 293-758. 24,50 euros les deux volumes.

Raymond Huard

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/1064>

DOI : 10.4000/rh19.1064

ISSN : 1777-5329

### Éditeur

La Société de 1848

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005

ISSN : 1265-1354

### Référence électronique

Raymond Huard, « Pier Luigi Ballini, *La questione elettorale nella storia d'Italia. Da Depretis a Giolitti (1876-1892)*, préface de Pier Ferdinando Casini, Rome, Archivio storico, Camera dei deputati, 2003, 2 tomes, tome 1., Saggio introduttivo, pp. 1-292, tome 2, Documenti, pp. 293-758. 24,50 euros les deux volumes. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 30 | 2005, mis en ligne le 19 février 2006, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/1064> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.1064>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

---

Pier Luigi Ballini, *La questione elettorale nella storia d'Italia. Da Depretis a Giolitti (1876-1892)*, préface de Pier Ferdinando Casini, Rome, Archivio storico, Camera dei deputati, 2003, 2 tomes, tome 1, Saggio introduttivo, pp. 1-292, tome 2, Documenti, pp. 293-758. 24,50 euros les deux volumes.

Raymond Huard

---

- 1 Cet ouvrage est l'aboutissement d'un projet de recherche soutenu par la Chambre des députés italienne concernant la législation électorale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 1940. Dans le premier tome, Pier Luigi Ballini, professeur de science politique à l'Université de Florence, expose de façon minutieuse et à partir de sources archivistiques très variées les réformes électorales qui ont été entreprises en Italie à partir de l'arrivée au pouvoir de la « Gauche historique » (1876). Jusque là délaissé au profit de la mise en œuvre de l'unité, le problème de la réforme électorale prend alors une grande importance. La loi électorale en vigueur est celle du 17 mars 1848, modifiée partiellement en 1859 et étendue au nouveau royaume en 1860. Sur le plan de l'extension du suffrage, l'Italie est très en retard par rapport aux autres pays européens sauf la Belgique. Il n'y a que 617 000 électeurs en 1878 dont 79 % sont qualifiés grâce au cens, les autres en fonction de critères de capacité (membres d'Académies, titulaires de décorations ou de diplômes). À la même époque, le nombre des électeurs pour les

élections locales (dites ici « administratives ») est nettement supérieur (1 698 000). Droite et gauche craignent toutes deux que l'extension ne profite aux adversaires du régime (cléricaux, républicains, socialistes) mais la gauche historique, avec Agostino Depretis, accepte néanmoins l'idée d'un élargissement substantiel du droit de vote. Comment le réaliser ? Deux moyens sont incontournables : l'abaissement du cens et la démocratisation des critères de capacité qui seraient réduits à une exigence d'instruction minimale. La droite voudrait conserver la primauté du cens et exige au moins une instruction secondaire. La gauche préconise un abaissement significatif du cens et se contenterait de l'instruction primaire. L'extrême gauche, avec la Ligue de la démocratie, réclame le suffrage « universel ». La difficulté vient aussi de ce que le gouvernement veut associer à l'élargissement du droit de vote, une réforme du mode de scrutin, le passage du scrutin de liste au scrutin uninominal. On retrouve ici des arguments présentés à la même époque en France : le scrutin de liste moralisera la vie politique en freinant la corruption et le clientélisme, il favorisera l'émergence de partis mieux dessinés. Mais on invoque aussi des arguments plus spécifiquement italiens, la crainte par exemple que le scrutin de liste en homogénéisant la représentation dans les circonscriptions, n'accroisse l'opposition entre le Nord et le Sud de l'Italie. Fait intéressant, le thème de la représentation des minorités, déjà apparu en France, en Suisse, en Angleterre, fait ici une percée à cette occasion. Finalement, après un vaste débat et plusieurs crises ministérielles dues d'ailleurs à d'autres causes, la réforme de l'électorat est dissociée de celle du mode de scrutin et est votée à une nette majorité, le 29 juin 1881. Le résultat est un élargissement sensible du corps électoral qui passe à 2 049 000 personnes, soit 6,9 % de la population (26 % en France à la même époque). En même temps, l'instruction est devenue, et de loin, le critère le plus important d'accès au suffrage – il vaut pour 65 % des électeurs – et, de ce fait, les régions les plus développées (Piémont, Lombardie) profitent nettement plus de la réforme que le Sud (Sardaigne et Calabre). En revanche l'Italie du Sud vote en moyenne plus que celle du Nord. L'extrême gauche ne renonce pas à son attitude abstentionniste tandis que l'Église commence très timidement à nuancer le *non expedit*. Depretis réussit ensuite à faire voter la réforme du mode de scrutin en 1882 au prix de quelques concessions à la droite.

- 2 La réforme électorale et ses effets suscitent un vaste débat dont Pier Luigi Ballini rend compte minutieusement. Ce sont surtout la droite et les modérés (Pascuale Turiello, Gaetano Mosca, Ruggiero Bonghi, Federico Persico), qui se manifestent en critiquant sévèrement le parlementarisme et le système politique italien trop marqué par la loi du « nombre ». Comme en France, on imagine pour y remédier un sénat corporatif doté de prérogatives accrues ou bien le renforcement des pouvoirs de la royauté. À peine institué, le scrutin de liste est remis en cause par la droite bien sûr, mais aussi par une partie de la gauche car la première épreuve a été peu concluante : la société civile a investi le mode de scrutin et l'a détourné, les défauts antérieurs n'ont pas disparu et les attentes ont été déçues. Les propositions de retour au scrutin uninominal se multiplient et aboutissent en 1891 après la mort de Depretis. L'évolution est donc parallèle à celle de la France, mais pour des raisons différentes. Les élections générales de 1892 confirment le succès de la gauche, mais celle-ci est divisée en groupes distincts et la constitution de grands partis sur le modèle britannique a échoué. Au lieu de l'alternance, le « transformisme » est donc confirmé comme le principal instrument de l'évolution politique.

- 3 Le deuxième volume de l'ouvrage fournit un riche ensemble de documents (procès verbaux des bureaux de la Chambre et des commissions ou sous-commissions parlementaires). Cette étude à la fois très savante et agréable à lire n'intéressera pas seulement ceux qui travaillent sur l'histoire de l'Italie car elle permet d'apercevoir que ces questions donnaient lieu fréquemment à des comparaisons à l'échelle européenne, avec la France et la Grande-Bretagne surtout.